



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET COMITE DE RIVIERES DU BASSIN DE LA VOUGE

---

Secrétariat technique et administratif  
Syndicat du Bassin versant de la Vouge  
25 avenue de la gare  
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

Réunion du 18 octobre 2022 de 10 h 00 à 12 h 00

Saint-Nicolas-lès-Cîteaux

COMPTE-RENDU 2022-30

**Convocation du 4 octobre 2022**

Nombres de délégués : 32

Présents : 14

↳ du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Madame Florence ZITO (Saint-Nicolas-lès-Cîteaux)

Messieurs Sébastien SORDEL (Conseil Départemental de Côte d'Or)

Jean Michel VERPILLOT (Marsannay la Côte)

Hubert POULLOT (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges)

Guy MORELLE (Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise)

Jean François COLLARDOT (Syndicat du Bassin versant de la Vouge)

Lionel HOUEE (SIAEP de Brazey-en-Plaine)

Patrick MORELIERE (SINOTIV'EAU)

↳ du collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

Madame Charlotte ROLLOT (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)

Monsieur Christophe ALLEXANT (ASA de Saulon la Chapelle)

↳ du collège des représentants de l'Etat et des Etablissements Publics :

Messieurs Yann DUFOUR (DDT de Côte d'Or)

Marc PHILIPPE (DREAL de Bourgogne-Franche-Comté)

Gilles MARACHE (OFB Bourgogne-Franche-Comté)

Pauline GUYARD (Agence de l'Eau RM&C)

↳ Etaient excusés :

Madame Stéphanie MODDE (Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté)

Messieurs Antoine HOAREAU (Dijon Métropole)  
Dominique JANIN (Aiserey)  
Sébastien DELACOUR (Communauté de communes Rives de Saône)  
Damien BAUMONT (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)  
Benoit COLLARDOT (Syndicat des Irrigants de Côte d'Or)  
Gérard CLEMENCIN (UFC de Côte d'Or)  
Philippe RIVA (UNICEM Bourgogne-Franche-Comté)

↳ Etaient absents :

Messieurs Landry LEONARD (EPTB Saône & Doubs)  
Sébastien BELORGEY (SE de Seurre)  
Pierre BOLZE (Scot des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges)  
Pierre PRIBETICH (Scot du Dijonnais)

La Préfecture de Côte d'Or  
La FDPPMA de Côte d'Or  
Le CEN Bourgogne  
La FNE de Côte d'Or  
La CCI de Côte d'Or  
Les Voies Navigables de France  
L'ARS Bourgogne-Franche-Comté

Invités :

Madame Thilini PASQUWELAGE (Inter CLE / NDS)  
Messieurs Jean Luc AUCLAIR (SINOTIV'EAU)  
Olivier GIRARD (Conseil Départemental de Côte d'Or)  
Edouard LANIER (Comité de rivières Vouge)  
Nicolas BOILLIN (CLE Vouge)

---

**ORDRE DU JOUR : Réunion plénière N° 30 de la commission locale de l'eau**

- ⇒ Présentation et adoption du bilan du contrat de la Vouge 2019-2021
- ⇒ Gestion de la ressource en eau de l'étiage 2022
- ⇒ Suite à donner au bilan du PGRE du 25 janvier 2022 – Etude prospective Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud
- ⇒ Affaires diverses

---

La Présidente introduit la réunion et remercie les membres présents.

**1) Présentation et adoption du bilan du contrat de la Vouge 2019-2021**

La Présidente demande à M. LANIER de faire la présentation du bilan du contrat Vouge 2019-2021

M. LANIER explique que :

- Le contrat de bassin Vouge 2019-2021 formalise l'engagement technique et financier passé entre l'Agence de l'eau RM&C (financier) et le SBV (maître d'ouvrage du programme d'actions) ;
- Il permet le financement d'opérations « classiques » non-aidées en contrepartie de la mise en œuvre d'opérations issues des thématiques prioritaires du SDAGE 2016-2021 :
  - Restauration de la continuité écologique ;
  - Restauration de la morphologie des cours d'eau.
- A l'issue de sa mise en œuvre, un bilan technique et financier doit être réalisé.

Ce bilan a été transmis aux membres de la CLE, par courrier électronique, le 10 octobre 2022.

M. LANIER rappelle que le programme d'actions du contrat 2019-2021 prévoyait :

- 13 actions dont :
  - 7 actions (études et travaux) sur les thématiques « restauration de la morphologie » et « de la continuité des cours d'eau » sur un montant de 540 000 € HT (soit 66 % du programme) ;
  - 5 actions dites « classiques » (travaux de d'entretien de la ripisylve, diversification, animation) sur un montant de 249 000 € HT (30 % du programme) ;
  - 1 action de modernisation du réseau de stations hydrométriques et piézométriques pour un montant de 27 500 € HT (4 % du programme).
- Le montant prévisionnel total était de 816 000 €HT ;
- Avec un financement prévisionnel maximum de l'AERM&C de 438 000 € HT ;
- La période de mise en œuvre initiale de 2019-2020, prorogation sur 2021 (Crise de la CoVid 19).

Le bilan de l'état d'avancement des actions en fin de contrat est le suivant :

- 7/13 actions ont été réalisés : 54 % ;
- 2/13 actions ont été engagées : 15 % ;
- 4/13 actions non pas été engagées : 31 %.

M. LANIER liste les freins et les facteurs de blocage :

- L'étude de restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny a pris du retard suite à l'aménagement foncier du secteur ;
- L'étude de restauration de la morphologie de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux a également été retardée suite au temps nécessaire à l'acceptation projet par (le grand nombre) de propriétaires fonciers, de propriétés en indivision, et de la société de pêche locale
- Les travaux de restauration de la Noire-Potte ont été suspendus suite à l'assèchement récurrent du cours d'eau à l'étiage ;
- Les travaux de restauration de la morphologie de la Bièvre à Brazey ont été retardés suite au recensement d'une espèce protégée ;
- L'étude de restauration de la morphologie et de la continuité de la Vouge au droit du moulin de la ferme de la Folie à Gilly-lès-Cîteaux a été retardée suite à son acceptabilité sociale (acteurs identiques que le projet amont).

Le bilan financier est le suivant :

Intitulé de l'opération	Montant prévisionnel (€ HT)	Financement prévisionnel AERM&C		Montant réel (€ HT)	Financement réel AERM&C	
		Taux (%)	Montant (€ HT)		Taux (%)	Montant (€ HT)
...						
<b>TOTAL</b>	<b>816 000</b>	<b>/</b>	<b>438 400</b>	<b>255 447</b>	<b>41,8 %</b>	<b>106 866</b>

Le constat montre que le montant total réellement engagé est bien inférieur au montant prévisionnel du contrat.

Les causes sont les suivantes :

- Un contexte sanitaire lié à la Covid-19 qui a retardé les phases d'animation et de co-construction des projets de restauration (confinement, télétravail, réunions en comité restreint/distanciel, ...) et qui a donc repoussé la mise en œuvre des travaux hors contrat ;
- La création du SMTVO par fusion des syndicats de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche au 1<sup>er</sup> janvier 2021, puis l'annulation de celui-ci au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- Les effets du changement climatique (constat d'assecs à l'étiage sur le ruisseau de la Noire-Potte – montant prévisionnel : 57 500 €HT) ;
- Le report de l'étude de restauration de la morphologie et de la continuité à Gilly-lès-Cîteaux (montant prévisionnel : 84 000 € HT) ;
- Le coût réel des travaux d'entretien des cours d'eau (89 157 € HT) inférieur au montant prévisionnel (159 000 €HT) inscrit au contrat ;
- ...

Le bilan financier est en demi-teinte mais il peut être tempéré, car il est prévu :

- Le lancement de nombreuses études de restauration de la morphologie des cours d'eau dans les prochaines années ;
- La finalisation des études et la réalisation des travaux consécutifs prochainement.

Les perspectives sont les suivantes :

- Une nouvelle contractualisation dans la continuité des actions en cours sur les deux thématiques prioritaires du SDAGE 2022-2027,
- Une mise en œuvre entre 2022-2024 selon le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau (2019-2024).

Pour mémoire, M. LANIER rappelle que le projet de contrat de bassin Vouge 2022-2024 a fait l'objet :

- D'une adoption en réunion de CLE/Comité de rivière Vouge le 7 mars 2022,
- D'une approbation en conseil syndical du SBV le 14 mars 2022,
- D'un examen et d'une validation en commission des aides de l'agence de l'eau RM&C, le 30 juin 2022,
- D'une prochaine signature, simultanée avec les contrats de milieux Tille, Ouche et nappe de Dijon Sud le 30 novembre prochain.

Des échanges suivent :

- Mme GUYARD confirme que le bilan du contrat est effectivement mitigé, mais il faut le remettre dans un contexte peu favorable (création-annulation du SMTVO et CoVid 19). L'AERM&C se projette dans l'avenir, avec la conscience des déboires liés à des refus de dernières minutes, néanmoins elle est confiante dans la réussite plus large du prochain contrat et de l'amélioration de son taux d'engagement ;
- M. LANIER confirme que l'acceptabilité sociale des projets et la disponibilité du foncier sont les deux freins principaux de mis en œuvre de projets. La problématique financière n'intervient qu'ensuite comme risque d'arrêt des projets ;
- M. BOILLIN réitère le fait que les syndicats ne peuvent pas mettre en œuvre les travaux (de restauration morphologique) sans l'accord de l'ensemble des propriétaires riverains. En cas de désaccord d'un seul d'entre eux, un projet peut être stoppé. Pour étayer son propos, il rappelle que le projet de restauration de la Cent Fonts à Saulon-la-Rue / Fény (en réf. au contrat de la nappe de Dijon Sud 2016-2021) a mis cinq ans pour se concrétiser afin d'obtenir l'aval de tous. Sur le projet de Gilly-lès-Cîteaux dans la partie amont, il y a eu 14 propriétaires à contacter et à persuader avant de lancer la phase projet. Ceci a pris énormément de temps et beaucoup plus qu'envisagé initialement ;
- M. COLLARDOT soulève le problème des propriétaires qui sont souvent très éloignés de la problématique et peuvent ne jamais répondre aux nombreuses sollicitations du syndicat.

La Présidente demande la validation du bilan du contrat de bassin Vouge 2019-2021. Celui-ci est adopté à l'unanimité (cf. rapport en annexe).

## 2) Gestion de la ressource en eau de l'étiage 2022

Mme ZITO transmet la parole à M. BOILLIN.

M. BOILLIN explique que l'AP Cadre de juin 2015 a été remplacé par l'AP Cadre du 20 mai 2022. Désormais une zone d'alerte est définie comme une unité hydrologique ou hydrogéologique cohérente au regard de la ressource en eau. La zone RM6 correspond au bassin versant Vouge – Bièvre – Cent Fonts.

Quatre niveaux de gravité dans la gestion de la sécheresse sont définis, en fonction du débit des cours d'eau :

- Le niveau **de vigilance** : il marque le déclenchement de mesures de communication et de sensibilisation dès que la tendance hydrologique laisse pressentir un risque de crise à court et moyen terme et que la situation est susceptible de s'aggraver.
- Le niveau **d'alerte** : la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement des milieux risque de ne plus être assurée. Les premières mesures de limitation effective des usages de l'eau sont mises en place.
- Le niveau **d'alerte renforcée** : tous les prélèvements ne peuvent être simultanément satisfaits. Cette situation conduit à une limitation progressive des prélèvements et le renforcement substantiel des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages.
- Le niveau **de crise** : Il nécessite de réserver les capacités de la ressource pour l'alimentation en eau potable des populations, pour les usages en lien avec la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, la

sécurité des installations industrielles, l'abreuvement des animaux et la préservation des fonctions biologiques des cours d'eau. L'arrêt des usages non prioritaires s'impose alors.

M. BOILLIN explique que suite au regroupement des trois anciens sous bassins en un seul bassin, les seuils sont alternativement déclenchés quand 2 des 3 stations passent l'un des seuils. Par ailleurs, les communes sont intégrées dans un seul bassin quand elles pouvaient auparavant être à cheval sur deux. Par exemple, la commune d'Esbarres n'est plus concernée que par le bassin RM1 (Saône) quand auparavant elle était inscrite sur la Vouge et sur la Saône. Il rappelle que l'objectif de cet arrêté est bien de privilégier les usages prioritaires (AEP, abreuvement notamment) en période de tension.

M. BOILLIN rappelle les seuils du bassin RM6 :

Rivière / bassin	Débit de gestion de la ressource en m <sup>3</sup> /s			
	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Vouge	0,470	0,300	0,235	0,205
Biètrre	0,240	0,200	0,180	0,170
Cent Fonts / Nappe de Dijon Sud	0,220	0,170	0,150	0,145

Il présente les différents seuils atteints au cours de l'étiage 2022 :

Réf. AP Cadre du 20 mai 2022	N°1	N°2	N°3
	AP le 10 Juin 2022	AP le 24 Juin 2022	AP le 22 Juillet 2022
Vouge	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée
Biètrre			
Cent Fonts / Nappe de Dijon Sud			

Réf. AP Cadre du 20 mai 2022	N°4	N°5	N°6	N°7
	AP le 4 Août 2022	AP le 19 Août 2022	AP le 16 Sept. 2022	AP le 6 Octobre 2022
Vouge	Crise	Crise	Crise	Vigilance
Biètrre				
Cent Fonts / Nappe de Dijon Sud				

Quelques précisions sont apportées sur la prise de ces différents arrêtés ;

- M. DUFOUR précise qu'au regard des baisses des besoins non prioritaires, le Préfet a souhaité repasser au seuil Vigilance sur l'ensemble du département de Côte d'Or ;
- M. PHILIPPE précise que les arrêtés ne se basent pas uniquement sur les données des stations hydrométriques mais sur d'autres informations (prévisions météorologiques, suivi des ASSECS (Indice ONDE – cf. ci-après), ...);
- M. BOILLIN alerte sur le niveau de la Saône durant cet été ;
- M. PHILIPPE explique que son niveau est descendu (Saône moyenne) à moins de 15 m<sup>3</sup>/s quand le débit moyen (module) est de 600 m<sup>3</sup>/s environ. Il précise que généralement sur les cours d'eau de la région BFC, le débit moyen annuel le plus faible est celui relevé en 1971 (cf. : données pluviométriques ci-après).

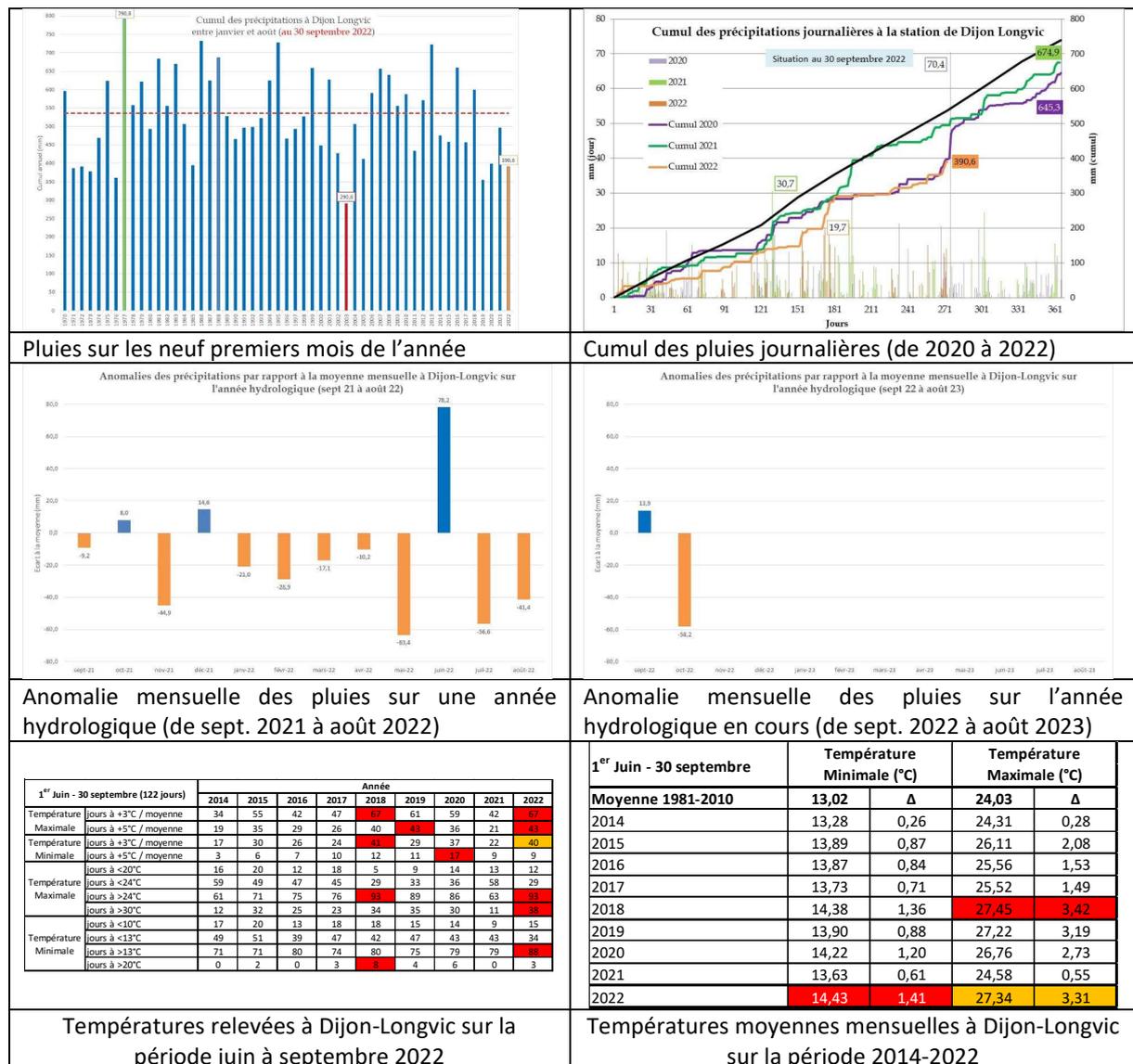
La situation de la pluviométrie et de l'hydrologie en 2022 est la suivante :

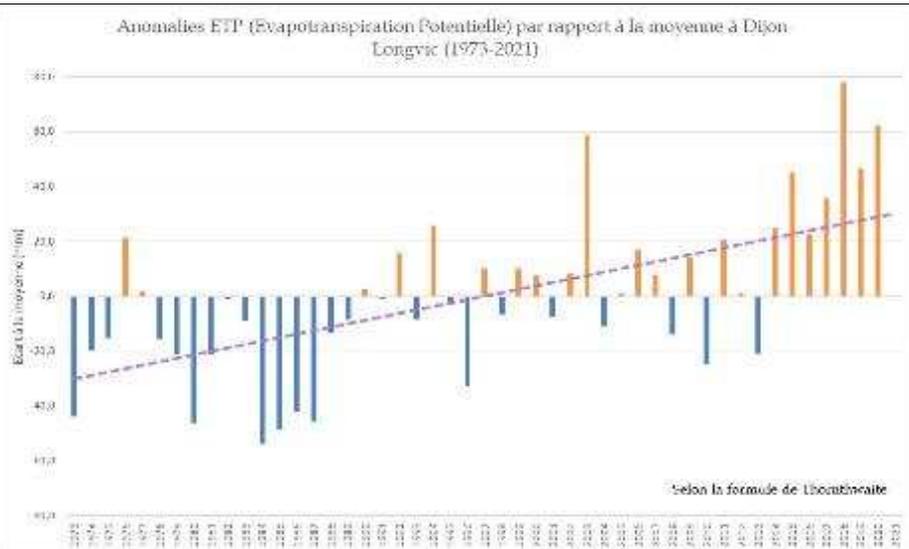
- Les neuf premiers mois sont parmi les plus secs depuis 1970, sauf 1971, 1973, 1976, 2003 et 2019 (attention le mois de septembre 2022 a été plus arrosé que la normale – il limite le déficit) ;
- Le déficit pluviométrique, par rapport à la moyenne, est de 145,5 mm (536,1 mm en moyenne) ;
- Les débits des cours d'eau ont tous dépassé le niveau de crise. Les 1<sup>ers</sup> arrêtés ont été pris dès juin ;
- De nombreux assècs ont été constatés, tout l'été, sur le petit chevelu du bassin ;

La situation de la nappe de Dijon Sud, depuis 1980, montre que :

- La recharge interannuelle moyenne est de 1.15 mètre sur 150 jours ;
- La vidange interannuelle moyenne est de 1.22 mètre sur 226 jours ;
- La recharge hivernale 2021-2022 a été [seulement] de 0.29 m ;
- La vidange, arrêtée au 30 septembre 2022, est de 0.67 m.

Au sortir de l'été 2022, la situation est toujours très en dessous de la moyenne et confirme la tendance baissière depuis plus de 20 ans.





### Anomalies d'ETP à Dijon Longvic entre 1973 et 2021

Suivi des étiages sur le bassin versant de la Vouge		
Localisation du site d'observation	Date de l'observation	Résultat de l'observation
La Bornue à Flagey-Échezeaux	14/06/2022	Ecoulement visible faible
La Raie du Pont à Corcelles-lès-Cîteaux	14/06/2022	Ecoulement visible faible
La Boïse à Broindon	14/06/2022	Ecoulement visible faible
La Manssoue à Saint-Philibert	14/06/2022	<b>Ecoulement non visible</b>
La Noire Potte à Izeure	14/06/2022	Ecoulement visible faible
La Viranne à Montot	14/06/2022	<b>Ecoulement non visible</b>
La Bièvre à Marliens (lavoir)	14/06/2022	<b>Ecoulement non visible</b>

La Bornue à Flagey-Échezeaux	12/07/2022	Ecoulement visible faible
La Raie du Pont à Corcelles-lès-Cîteaux	12/07/2022	Ecoulement visible faible
La Boïse à Broindon	12/07/2022	Ecoulement visible faible
La Manssoue à Saint-Philibert	12/07/2022	Ecoulement visible faible
La Noire Potte à Izeure	12/07/2022	<b>Assec</b>
La Viranne à Montot	12/07/2022	<b>Ecoulement non visible</b>

campagne complémentaire		
Localisation du site d'observation	Date de l'observation	Résultat de l'observation
La Bornue à Flagey-Échezeaux	27/07/2022	Ecoulement visible très faible
La Raie du Pont à Corcelles-lès-Cîteaux	27/07/2022	Ecoulement visible très faible
La Boïse à Broindon	27/07/2022	Ecoulement visible très faible
La Manssoue à Saint-Philibert	27/07/2022	Ecoulement visible très faible
La Noire Potte à Izeure	27/07/2022	<b>Ecoulement non visible</b>
La Viranne à Montot	27/07/2022	<b>Assec</b>
La Bièvre à Marliens (lavoir)	27/07/2022	<b>Ecoulement non visible</b>

Suivi des étiages sur le bassin versant de la Vouge		
Localisation du site d'observation	Date de l'observation	Résultat de l'observation
La Bornue à Flagey-Échezeaux	18/08/2022	Ecoulement visible très faible
La Raie du Pont à Corcelles-lès-Cîteaux	18/08/2022	Ecoulement visible très faible
La Boïse à Broindon	18/08/2022	Ecoulement visible très faible
La Manssoue à Saint-Philibert	18/08/2022	<b>Assec</b>
La Noire Potte à Izeure	18/08/2022	Ecoulement visible très faible
La Viranne à Montot	18/08/2022	<b>Assec</b>
La Bièvre à Marliens (lavoir)	18/08/2022	<b>Ecoulement non visible</b>

campagne complémentaire		
Localisation du site d'observation	Date de l'observation	Résultat de l'observation
La Bornue à Flagey-Échezeaux	01/09/2022	<b>Ecoulement non visible</b>
La Raie du Pont à Corcelles-lès-Cîteaux	01/09/2022	Ecoulement visible très faible
La Boïse à Broindon	01/09/2022	<b>Assec</b>
La Manssoue à Saint-Philibert	01/09/2022	<b>Assec</b>
La Noire Potte à Izeure	01/09/2022	Ecoulement visible très faible
La Viranne à Montot	01/09/2022	<b>Assec</b>
La Bièvre à Marliens (lavoir)	01/09/2022	<b>Assec</b>

La Bornue à Flagey-Échezeaux	14/09/2022	<b>Assec</b>
La Raie du Pont à Corcelles-lès-Cîteaux	14/09/2022	Ecoulement visible très faible
La Boïse à Broindon	14/09/2022	<b>Assec</b>
La Manssoue à Saint-Philibert	14/09/2022	<b>Assec</b>
La Noire Potte à Izeure	14/09/2022	Ecoulement visible très faible
La Viranne à Montot	14/09/2022	<b>Assec</b>
La Bièvre à Marliens (lavoir)	14/09/2022	<b>Assec</b>

Suivi des étiages sur le bassin versant de la Vouge		
Localisation du site d'observation	Date de l'observation	Résultat de l'observation
La Bornue à Flagey-Échezeaux	14/10/2022	Ecoulement visible très faible
La Raie du Pont à Corcelles-lès-Cîteaux	14/10/2022	Ecoulement visible très faible
La Boïse à Broindon	14/10/2022	Ecoulement visible très faible
La Manssoue à Saint-Philibert	14/10/2022	Ecoulement visible très faible
La Noire Potte à Izeure	14/10/2022	Ecoulement visible très faible
La Viranne à Montot	14/10/2022	<b>Assec</b>
La Bièvre à Marliens (lavoir)	14/10/2022	<b>Ecoulement non visible</b>

Calcul de l'Indice = (5N2+10N1)/N	Date	Indice Etiage BV Vouge 2022
	28/01/2022	10
	30/03/2022	10
N : nombre de stations	09/05/2022	10
N1 : écoulement visible	14/06/2022	7,86
N2 : écoulement non visible (hors assec)	12/07/2022	7,86
	27/07/2022	7,14
	18/08/2022	6,43
	01/09/2022	3,57
	14/09/2022	2,86
	14/10/2022	7,86

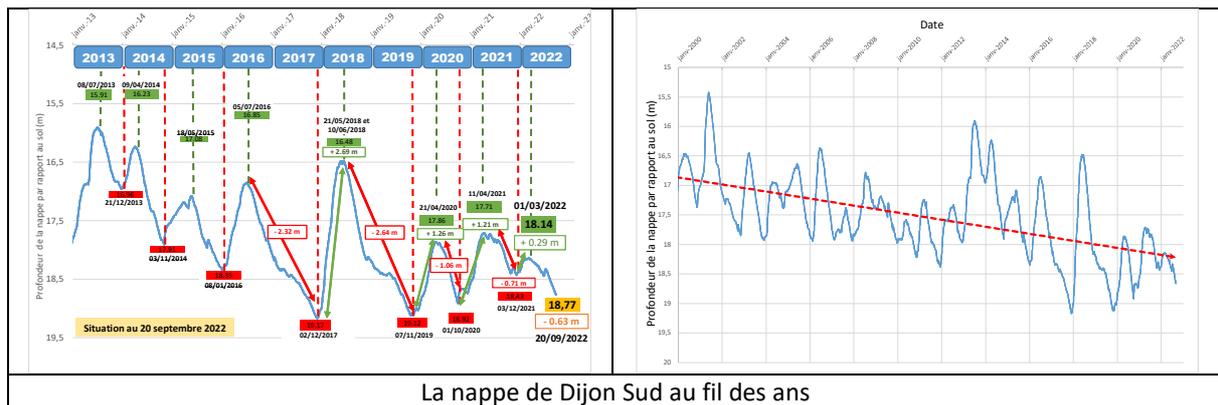
### Suivi des assecs sur le bassin de la Vouge en 2022



La Bornue (été 2022)

La Viranne (été 2022)

La Boïse (été 2022)



Un débat s'engage :

- MM PHILIPPE et MORELIERE s'accordent à dire que sur les trente dernières années, la pluviométrie ne bouge quasiment pas, néanmoins il y a une baisse sensible sur les cinq dernières années conjointement à une hausse globale des températures ;
- M. DUFOUR rappelle que les terrains de sports ne peuvent plus être arrosés par de l'eau qui n'a pas été stockée auparavant via des surfaces imperméabilisées et / ou toitures, au seuil de crise. Il faudra pour être résilient que des investissements « sans regrets » soient mis en œuvre ;
- M. POUILLON partage le propos de M. DUFOUR, mais explique que certains interlocuteurs ne comprennent pas les restrictions d'eau. Il dit aussi que les investissements peuvent être parfois conséquents afin de stocker des volumes importants d'eau (50m<sup>3</sup> par exemple) et les aides insuffisantes. Au cours des dernières années, sur sa commune, il explique avoir changé l'embellissement des terrains (implantation de vivaces) ;
- M. DUFOUR dit que le but de cette information est d'anticiper le manque d'eau et ne pas être obligé d'interdire (donc d'écrire) aux communes qui ne respectent les arrêtés préfectoraux ;
- M. POUILLON s'interroge sur la réutilisation des eaux usées issues des stations d'épurations ;
- M. DUFOUR dit que c'est une vraie opportunité à saisir. Il précise que ce point devra être discuté lors de l'étude prospective (cf. ci-après) ;
- M. COLLARDOT alerte sur les contraintes administratives ;
- M. PHILIPPE souligne que localement la situation existe déjà ; en effet, sur l'Ouche aval, sans le rejet de la Step de Dijon Longvic, il n'y aurait aucun prélèvement possible en été ;
- M. GIRARD dit qu'il existe des aides pour le stockage d'eau par le Conseil Départemental de Côte d'Or ;
- M. MORELIERE rappelle que certaines rivières, comme l'a précisé M. PHILIPPE, ne sont soutenues en étiage que par le rejet de stations d'épurations ;
- Mme GUYARD rappelle que des aides de l'AERM&C existent sur la désimperméabilisation pour infiltration ou réutilisation des eaux, afin d'alléger les réseaux d'assainissement ;

### 3) Suite à donner au bilan du PGRE du 25 janvier 2022 – Etude prospective Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud

La Présidente rappelle les deux conclusions principales du bilan du PGRE 2014-2020, qui étaient les suivantes :

- Le lancement d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) comprenant un volet socio-économique robuste ;
- La révision de l'EVPG, avec un volet sur les effets du changement climatique et ses conséquences sur les masses d'eau.

M. BOILLIN explique que suite à la demande des services de l'Agence de l'Eau RM&C et du Préfet, il a été organisé deux réunions entre les Présidents de CLE et de l'InterCLE puis avec les Présidents des syndicats, afin d'envisager une démarche prospective commune sur les bassins Tille, Ouche, Vouge et Nappe de Dijon Sud, le 2 septembre et 10 octobre 2022.

L'étude prospective : quésaco ?

- Pour s'entendre sur la stratégie du territoire face au changement climatique ;
- Pour identifier et planifier les actions et investissements nécessaires ;
- Pour arbitrer sur les bons choix au regard de leurs bénéfices, coûts et impacts possibles ;
- Par un dialogue territorial multi acteurs = une démarche collective ;

- Par un état des lieux de l'équilibre quantitatif actuel ;
- Par l'analyse de scénarios prospectifs contrastés ;
- Par l'analyse des coûts-bénéfices et du risque de regret ;
- Et ainsi faire les meilleurs choix au bon moment.

L'étude prospective devra établir la stratégie du territoire afin de :

- Privilégier les actions sans regret : bénéfique quel que soit l'ampleur du changement climatique (ex traitement des réseaux fuyard AEP, travaux sur la morphologie des cours d'eau, etc....) ;
- Assumer des actions « à risque » ;
- Ne rien faire de plus que ce qui est déjà prévu.

Le Maître d'Ouvrage de l'étude serait le SBO (partie administrative) et les quatre syndicats (partie technique).

Le coût de l'étude est évalué entre 150 et 200 K€ avec un cofinancement de 70 ou 80% (AERM&C et CRBFC ?). Le restant à charge serait réparti entre les syndicats. Les modalités précises sont encore à définir.

Le CCTP, l'échéancier de réalisation de l'étude, le coût, ... seront présentés lors d'une prochaine réunion et nécessitera une délibération de la part des syndicats.

Pour terminer il est précisé qu'un Comité de Pilotage (CoPil), composé des représentants des syndicats et des CLE de TVO-NDS, sera créé pour suivre la démarche et un Comité Technique (CoTech), composé des techniciens des quatre territoires, des services de l'Etat et de l'agence de l'eau RM&C, sera en charge de la rédaction du CCTP, du suivi de l'étude, et de la préparation et l'organisation des réunions du CoPil.

Les prochaines échéances sont les suivantes :

- Réunion Cotech : 15 novembre 2022
- Réunion CoPil : 12 décembre 2022
- Délibérations des conseils syndicaux : fin 2022 – début 2023

M. BOILLIN conclut en disant que la durée de l'étude est estimée à 18 mois. La prise en charge financière se ferait par les syndicats de bassin versant (SITNA, SITIV, SBO et SBV) avec une aide de 70% (AERM&C) et peut être un complément de la Région BFC.

A la suite, chaque CLE aura à définir précisément les actions à mettre en avant (PTGE) sur son territoire à partir de celles de principes édictés dans la phase 6 de l'étude prospective.

En complément à cette étude (plutôt en fin de démarche), l'actualisation des Volumes Maximum Prélevables devrait être engagée fin 2023 ; ceci afin de pouvoir utiliser cette mise à jour lors de la définition du programme d'actions du futur PTGE du bassin de la Vouge.

Des échanges se font à l'issue de la présentation :

- Mme ZITO rappelle que ces données seront intégrées au futur SAGE révisé, afin de le rendre compatible avec le SDAGE ;
- M. MORELIERE se demande comment sera intégrée la CLE de la Tille dans cette démarche, alors que celle-ci est en sommeil depuis plusieurs mois ?
- M. DUFOUR dit que c'est un point qui devrait être discuté lors de la prochaine réunion de CLE. Il dit l'importance de cette étude pour l'ensemble du bassin de vie Dijonnais ;
- M. GIRARD précise qu'une étude Besoins-Ressources est en cours sur le Département de Côte d'Or. Il propose, en accord avec M. SORDEL, que les nombreuses données acquises dans ce cadre soient mises à disposition ;
- M. SORDEL valide cette proposition et rappelle que le Conseil Départemental de Côte d'Or est très soucieux de la sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable pour les habitants. Le Varenne de l'Eau agricole a été un moment important dans la réflexion et rappelle qu'il faudra que (tous) les usages de l'eau évoluent rapidement, pour faire face au changement climatique ;
- M. POUILLON va dans le sens de M. SORDEL et demande que le Conseil Départemental de Côte d'Or puisse intégrer l'étude ;
- M. PHILIPPE rappelle que lors du lancement des Etudes Volumes Prélevables initiales (2010-2011), le volet « Changement Climatique » n'avait pu être intégré par manque de modélisation fiable ;

- Mme ZITO remercie les conseillers départementaux et proposera à ses partenaires d'intégrer le Conseil Départemental de Côte d'Or, dans le CoPil et / ou le CoTech de l'étude Prospective.

#### 4) Affaires diverses

M. BOILLIN donne (ou confirme) les informations suivantes :

- La réunion annuelle sur les VMP et les DMB sera organisée le 8 novembre 2022 ;
- La signature commune des contrats Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud 2022-2024 est programmée le 30 novembre 2022 à Marcilly-sur-Tille ;
- La consultation administrative sur les PPRNi de la Vouge est terminée (Pm l'avis de la CLE a été rendu le 12 juillet 2022). L'enquête publique sera engagée fin d'année 2022 ou au début d'année 2023 ;
- Les travaux de restauration de la Cent Fonts (en référence au contrat de la nappe de Dijon Sud) sont terminés (sauf plantations) ;
- Les travaux de restauration de la Bièvre sont reportés en 2023, suite à la découverte d'un Odonate (Agrion de Mercure) ;
- Les travaux de restauration de la continuité écologique et sédimentaire du Moulin du Centre à Brazey-en-Plaine) sont programmés en 2023 ;
- La 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de restauration morphologique sur la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure, est également prévue en 2023.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé à 11 H 45, Madame ZITO remercie l'ensemble des membres de la commission de leur présence et clôt la séance.

Le représentant du SBV  
Secrétaire et animateur de la CLE  
Nicolas BOILLIN

La Présidente de la CLE  
Florence ZITO